

Les salariés aidants :

Quels enjeux pour votre ETABLISSEMENT ?

LES SALARIÉS AIDANTS

Quels enjeux pour votre entreprise ?



**Au programme
de ce webinaire**

SOMMAIRE

Conférence : « Les salariés aidants, quels enjeux pour votre établissement ? »,

Philippe BERRANGER : Responsable thématique aidants – CCAH

**L'Action sociale retraite Malakoff Humanis,
« Nos solutions pour les aidants »**

**Irène PICHON: Chargée de Développement social –
Direction de l'action sociale Retraite - Malakoff Humanis**

Philippe BERRANGER : Responsable thématique aidants –
CCA

Irène PICHON: Chargée de Développement social – Direction de
l'action sociale Retraite - Réseau entreprises IDF Centre - Malakoff Humanis



Qui sommes-nous ?



MALAKOFF HUMANIS : LE LEADER DE LA PROTECTION SOCIALE

- Un Groupe paritaire, mutualiste et à but non lucratif
- Deux missions essentielles :
 - Gérer la retraite complémentaire des salariés du secteur privé
 - Proposer des solutions individuelles et collectives en santé et en prévoyance



EN RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Nous nous occupons
de près
d'1 français sur 4



EN SANTÉ ET PRÉVOYANCE

nous assurons
1 français sur 6



UN OBJECTIF

Être le tiers de confiance de nos clients **ETABLISSEMENTS** et accompagner leurs salariés tout au long de la vie



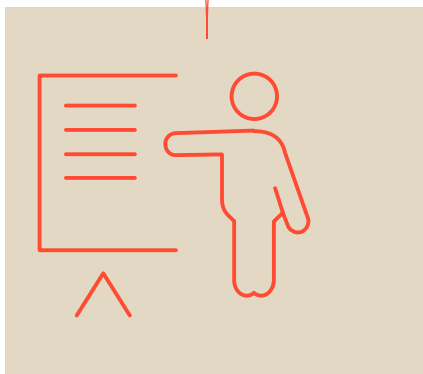
TROIS MISSIONS PRINCIPALES POUR PROPOSER AUX ETABLISSEMENTS UNE RÉPONSE SOUS FORME DE PARCOURS





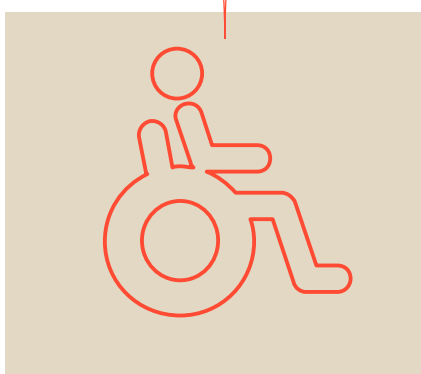
ISSUS DES ENJEUX DE SOCIÉTÉ ET DES BESOINS DES ETABLISSEMENTS

8,3 M de salariés de
50 ans et plus



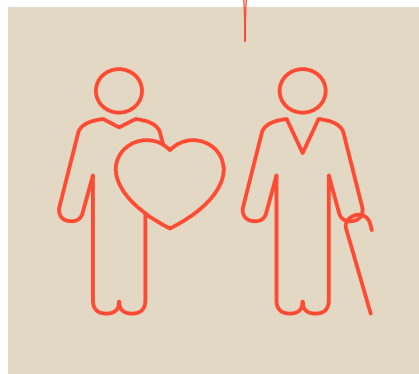
Accompagner la
deuxième partie de
carrière

30% des entreprises
remplissent leur
obligation légale



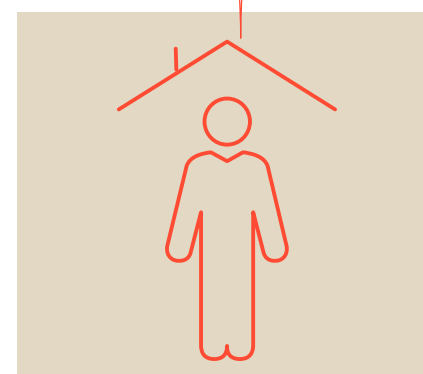
Favoriser l'accès et le
maintien dans
l'emploi des
personnes en
situation de handicap

8 à 11 M d'aidants
soit 1 salarié sur 7



Aider les aidants

56% des salariés
en fragilité



Soutenir les
situations de
fragilité sociale

Les salariés aidants, quels enjeux pour votre établissement ?



Philippe BERRANGER



Les chiffres de l'aide en France

11 millions d'aidants en France

1 français sur 6 est aidant

42% d'hommes

58% de femmes

LES SALARIÉS AIDANTS



LES AIDANTS EN FRANCE



Jean-Pierre et sa femme atteinte de sclérose en plaques



David, Fanny et leur petite fille handicapée



Frédéric et sa mère Simone, 87 ans

LES SALARIÉS AIDANTS



ÊTRE AIDANT, C'EST QUOI ?

AVOIR UN PROCHE QUI N'A PAS TOUTE SON AUTONOMIE

Handicap, maladie chronique invalidante, accident, maladie aigüe, addictions, personne âgée en perte d'autonomie

Les activités de la vie domestique



ÊTRE AIDANT, C'EST QUOI ?

L'AIDER TRÈS RÉGULIÈREMENT

Être **contributeur principal** de l'aide

POUR LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE ET/OU DE LA VIE DOMESTIQUE

Activités de la vie quotidienne

Se laver



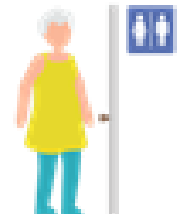
Se laver correctement le visage et le corps

Hygiène dentaire



Bouche, dents, gencives saines en brossant et en passant la soie dentaire

Besoins naturels



Utiliser une toilette et se nettoyer de manière appropriée

Manger



La capacité de se nourrir (ne comprend pas la préparation des repas)

S'habiller



Choisir et mettre des vêtements appropriés

Transfert / Mobilité



Se déplacer en toute sécurité d'un endroit à un autre (chambre au salon)

QU'EST CE QU'UN AIDANT ?

Est « Aidant familial »

« La personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne.

Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes, notamment : nursing, soins, accompagnement à l'éducation et à la vie sociale, démarches administratives, coordination, vigilance permanente, soutien psychologique, communication, activités domestiques, ...»

Source : Conférence de la famille de 2006,
repris dans la Charte Européenne de l'aidant familial

QU'EST CE QU'UN AIDANT ?

«Est considéré comme proche aidant d'une personne âgée son conjoint, le partenaire avec qui elle a conclu un PACS ou son concubin, un parent ou un allié, définis comme aidants familiaux, ou une personne résidant avec elle ou entretenant avec elle des liens étroits et stables, qui lui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne » (art. L. 113-1-3.)

Pas de modèle type de l'aidant.

Source : Loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillissement (loi ASV) du 29 décembre 2015



Les chiffres de l'aide en France

1 aidant sur 2 en activité

Potentiellement 1 salarié sur 5

52 ans de moyenne d'âge

55% entre 30 et 60 ans

LES SALARIÉS AIDANTS



74% SATISFAITS PAR LEUR TRAVAIL



LE TRAVAIL COMME UNE SOURCE DE RÉPIT (72%)



Enquête « Les aidants familiaux en France » - Institut BVA - 2010
Enquête « Etre aidant et travailler » - Macif / UNAF - 2015

LES IMPACTS SUR L'ACTIVITÉ

Pensées
obsessionnelles

Difficultés de
concentration

Tristesse

Perte
d'intérêt

Fatigue

Irritabilité

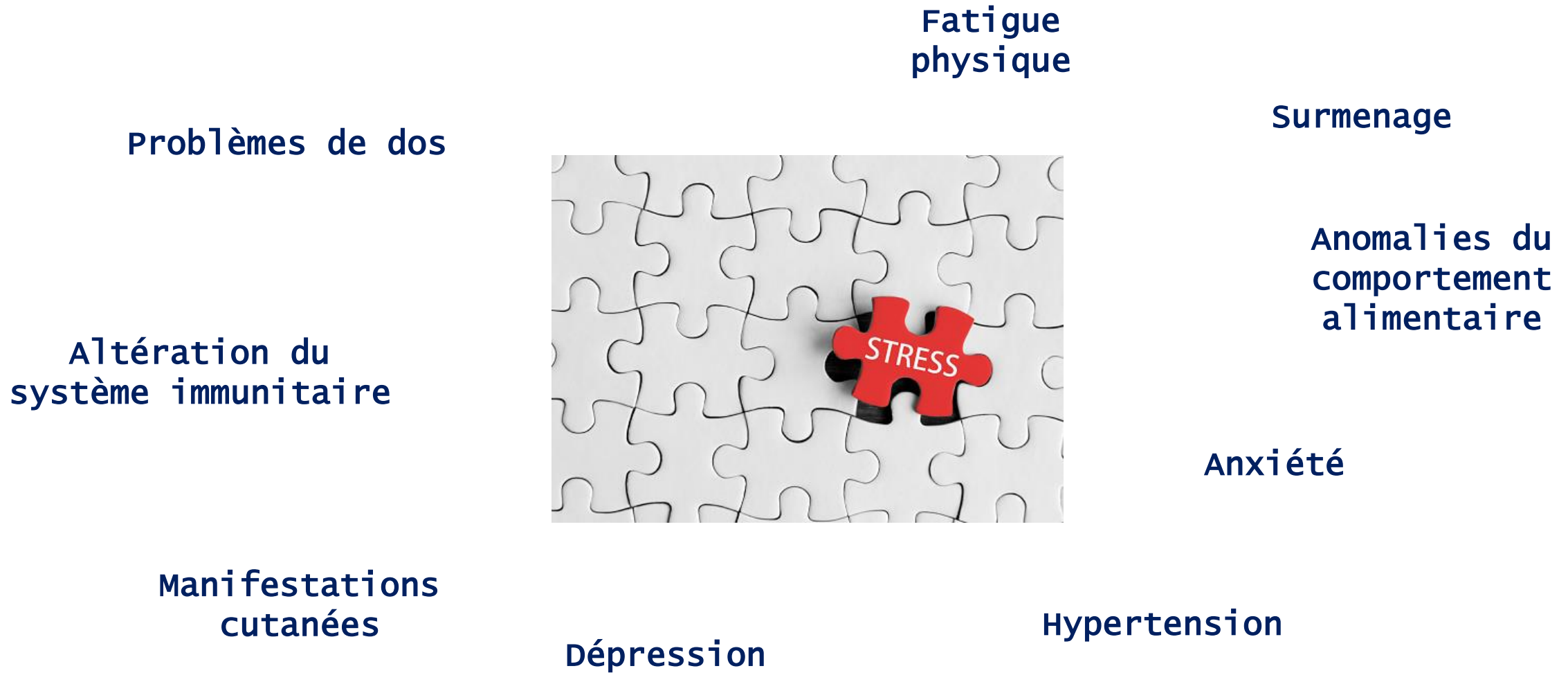
Instabilité
émotionnelle

Manque de
vigilance

Isolément



LES IMPACTS SUR L'ACTIVITÉ



LES SIGNAUX FAIBLES ASSOCIES

Absences répétées

Retards

Emotivité

Epuisement

Repli sur soi

Dispersion

Tristesse ou découragement

Difficultés à se concentrer

Troubles du comportement/ Collègues



LES SALARIÉS AIDANTS

LES IMPACTS SUR L'ACTIVITÉ

L'ABSENTÉISME

BLOQUE L'ACTIVITÉ

24% des arrêts non prévus de courte durée

1/3 des salariés aidants confrontés à des aléas fréquents

LE PRÉSENTEISME

DÉTÉRIORE L'ACTIVITÉ

l'aidant doit gérer l'organisation de l'aide pendant sa journée

LES BESOINS DES SALARIÉS AIDANTS



LES SALARIÉS AIDANTS

malakoff
humanis

CCaH
ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

obvius
CONSEIL

LES ENJEUX POUR L'ENTREPRISE

- La performance individuelle et collective
- La qualité de vie au travail
- La marque employeur
- L'employabilité des séniors
- L'égalité hommes-femmes (dans certains cas)

L'ENTREPRISE FACE À SES SALARIÉS AIDANTS

- Une **MÉCONNAISSANCE** qui ne favorise pas la mise en place de politiques d'accompagnement pour les salariés aidants.
- Seules 31 % des entreprises interrogées capables d'estimer le nombre de salariés aidants parmi leur personnel
- La plupart des entreprises (52 %) apportent une **AIDE INFORMELLE ET DÉROGATOIRE** (autorisation d'absence, de télétravail)
- Seules 15 % considèrent le sujet comme un thème devant être abordé et travaillé par l'entreprise.

SOURCE : ÉTUDE « BIEN-ÊTRE ET SANTÉ 2017 » DU COMPTOIR MM DE LA NOUVELLE ENTREPRISE

LES OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

- Code du travail (art. L4121-1) : « Pèse sur tout employeur l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de ses salariés » : prendre en compte le stress au travail, prévenir les risques psychosociaux
- Code du travail (article L.2241-1) : obligation pour la branche de négocier au moins une fois tous les 4 ans sur les mesures destinées à faciliter la conciliation entre la vie professionnelle et la vie personnelle des salariés proches aidants (nouveau thème de négociation s'ajoutant à celui des salaires)
- Inscription aux thèmes obligatoires de la NAO à partir de 2020
- Nouveau critère de la RSE des entreprises en 2020

ACCOMPAGNER LES SALARIÉS AIDANTS : BÉNÉFICE D'UNE POLITIQUE D'ENTREPRISE

93% Augmentation du **moral** et de la **loyauté** des salariés

85% Augmentation de **l'engagement** des salariés



75% Gain en **efficacité du collectif de travail**

88% Réduction des **arrêts maladie** et de **l'absentéisme**

*Etude supporting working careers, G-B
2012*

LES SALARIÉS AIDANTS

 malakoff
humanis

 CCaH
ENSEMBLE, HANDICAP ET SOCIÉTÉ

 obvius
CONSEIL

QUELS MODES D'ACTION POUR LES ENTREPRISES ?

L'ENTREPRISE FACILITATRICE : 3 LEVIERS D' ACTIONS

1

L'accès à l'information
et aux ressources
externes



2

L'organisation du
travail



3

Les initiatives
communautaires



LES CONGÉS SPÉCIFIQUES DES AIDANTS

■ Congé de proche aidant

- Maximum 3 mois renouvelable dans la limite d'un an sur la carrière (fractionnable ; temps partiel possible)
- Indemnisé par la CAF depuis octobre 2020
- Attention ! Réservé aux handicaps ou dépendance lourde

■ Congé de solidarité familiale

- Maximum 3 mois renouvelable une seule fois
- Indemnisé par la CAF sur 21 jours

■ Congé de présence parentale

- 310 jours ouvrés sur 3 ans par enfant et par maladie ou handicap
- Possibilité de demi-journées depuis 2020
- Indemnisé par la CAF

Le don de jours de repos non pris au bénéfice des proches aidants

Un dispositif permettant à tout salarié de renoncer anonymement et sans contrepartie à tout ou partie de ses jours de repos non pris. Loi du 13 février 2018

- Tout salarié peut bénéficier de ce don de jours de repos.
- Le salarié bénéficiaire vient en aide à un proche en situation de handicap (avec une incapacité permanente d'au moins 80 %) ou un proche âgé et en perte d'autonomie

CONCLUSION : LA CONCILIATION DES TEMPS DE VIE

- Flexibilité et aménagement des horaires de travail
- Développement du temps partiel
- Télétravail
- Droit à la déconnexion

- Avez-vous des questions ?
- Merci de votre attention

L'Action sociale Retraite
Malakoff Humanis :

Nos solutions pour les Aidants

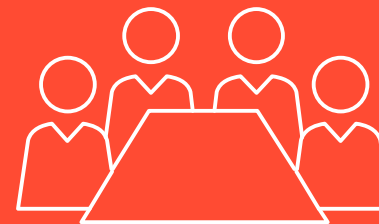


Irène PICHON

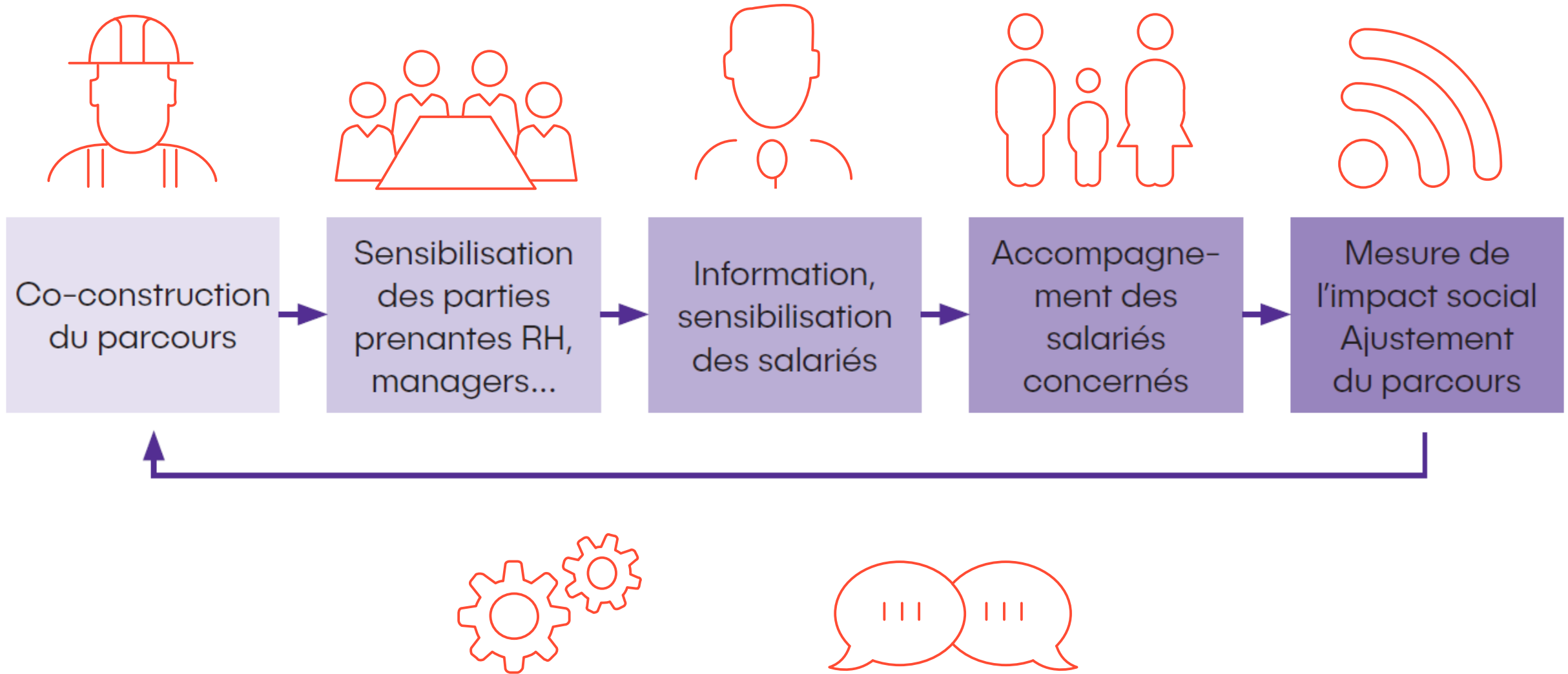
Chargée de
développement Social

- **NOS ACTIONS COLLECTIVES EN ETABLISSEMENT**
- **NOTRE ACCOMPAGNEMENT DANS LA CONSTRUCTION DE VOTRE POLITIQUE SOCIALE**

Vous souhaitez accompagner en interne et soutenir vos salariés aidants ?



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ EN 5 ÉTAPES



- ▶ Un contenu adapté au contexte et aux besoins de l'ETABLISSEMENT
- ▶ Une offre adaptée en fonction des profils ciblés
- ▶ Des formats et modalités d'animation variés
- ▶ Des durées d'intervention variables, en présentiel et/ou à distance
- ▶ Déployable sur l'ensemble du territoire national



BÉNÉFICES ETABLISSEMENT



BÉNÉFICES SALARIÉ

CONSTRUIRE ET ANIMER UNE POLITIQUE SOCIALE

- ▶ **Atelier «Accompagnement pour la mise en œuvre d'une politique de prise en compte des salariés en situation d'aidant dans l'ETABLISSEMENT»**
 - **Cible visée** : Acteurs de l'ETABLISSEMENT en charge de la construction d'une politique de prise en compte des salariés en situation d'aidant
 - **Format** : Atelier en présentiel et en distanciel

- ▶ **Objectifs** :
 - Réaliser un état des lieux de la conciliation vie d'aidant – vie professionnelle au sein de l'ETABLISSEMENT
 - Identifier les actions pertinentes à mettre en œuvre et élaborer un plan d'action
 - Evaluer la politique mise en œuvre

- ▶ **Contenus** :
 - A définir en fonction des besoins de l'ETABLISSEMENT

- **Un site Internet : Essentiel Autonomie**

Un service : ORIZEA

Des partenaires

Des aides financières

Des bilans de prévention

Des supports de communication à votre disposition

Vous souhaitez orienter vos salariés vers des dispositifs Malakoff Humanis ?

Essentiel Autonomie

1^{er} site en France d'information, d'orientation et de services pour les aidants et les personnes en perte d'autonomie

essentiel autonomie
malakoff humanis

S'identifier

MENU

RÉPIT, SOUTIEN, ASTUCES, ...
6 idées pour aider sans s'épuiser

RECEVOIR LE GUIDE

Toutes les informations utiles pour ceux qui aident un proche

Aides financières | Cadre légal | Conseils Pratiques | Coordination des aides | Handicap | Hospitalisation
Maintien à domicile | Maintien du lien social | Perte d'autonomie | Prévention | Solutions d'hébergement
Soutien aux aidants | Vieillesse

Nos derniers articles publiés

- Tuto'nomie, des tutoriels vidéo dédiés aux aidants
- Psychologie positive : ces activités qui redonnent le moral
- Deuil pendant l'épidémie de coronavirus : comment surmonter cette épreuve ?
- Décès d'un proche pendant l'épidémie de COVID-19 : organiser les obsèques et les premières démarches

- Trouver une place en établissement
- Questions et réponses
- Calculer : GIR, APA ...
- Tests de personnalité (Fred) pour se faire aider
- Conseils et astuces pratiques aidants et perte d'autonomie
- Guides PDF complets à télécharger
- S'inscrire aux programmes d'accompagnement individualisé gratuit « j'aide je m'inscris »

essentiel-autonomie.com

Orizea : accompagnement du proche âgé en perte d'autonomie

Quel est le meilleur lieu de vie pour votre proche âgé ?

Domicile, maison de retraite, résidences alternatives...

- ✓ **La solution la plus adaptée à la situation**
aide à domicile, infirmière, aménagement du domicile, résidence autonomie, accueil familial, habitat intergénérationnel, EHPAD ...
- ✓ **Une solution temporaire systématiquement proposée**
maintien à domicile, hébergement de courte ou moyenne durée.
- ✓ **Un expert de l'action sociale qui vous est dédié** vous accompagne dans l'ensemble de vos démarches.
- ✓ **Un service entièrement gratuit**, financé intégralement et réalisé par les équipes de votre caisse de retraite AGIRC ARRCO.

39 96 Service gratuit
+ prix appel



ORIZEA
Pour un lieu de vie
adapté à l'avancée en âge

● RETRAITE COMPLEMENTAIRE
agirc - arrco

PERMETTRE A VOS COLLABORATEURS DE BENEFICIER D'UNE AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE

- ▶ pour contribuer à préserver leur vie personnelle et professionnelle (aide humaine ou technique)
- ▶ pour financer des solutions de répit (exemple : frais de séjour, accueil temporaire...)
- ▶ pour contribuer aux frais des jeunes aidants



Possibilité de verser l'Aide sous forme de CESU préfinancés pour permettre d'organiser un relais lorsque l'aidant doit s'absenter d'urgence (exemple: hospitalisation, ...)

39 96 Service gratuit + prix appel



orientation vers nos partenaires

DES PARTENAIRES INTERNES ET EXTERNES

Pour nos clients ETABLISSEMENTS :
un interlocuteur de proximité dédié

Pour vos salariés : un réseau de
conseillers formés



39 96

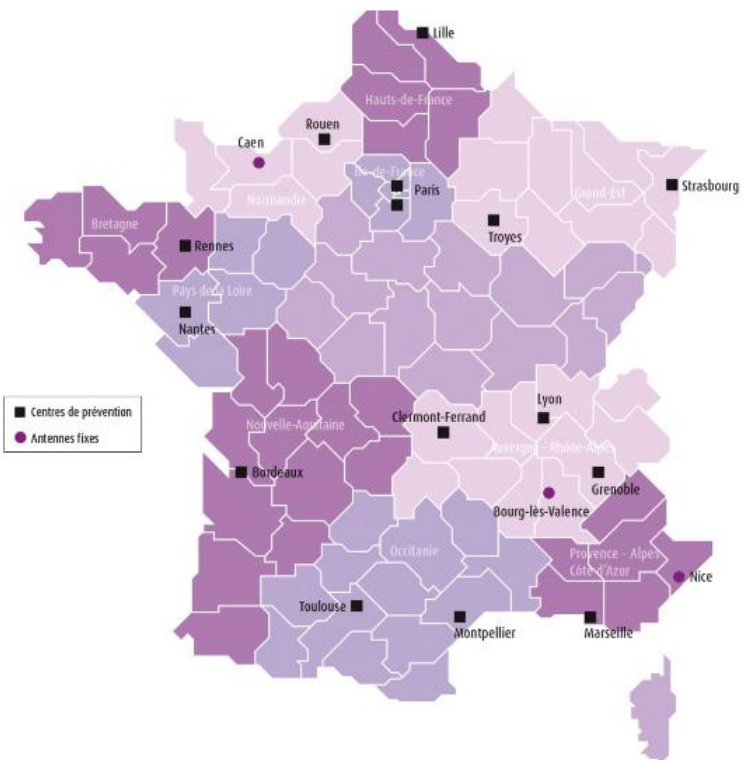
Des partenaires de référence



— UNION —
BISTROT MEMOIRE



Les Centres de Prévention Bien vieillir Agirc-Arrco



Réaliser un bilan de prévention médico-psycho-social dans un centre de prévention Bien vieillir Agirc-Arrco

Ces bilans peuvent se faire en téléconsultation ou en présentiel, sur les antennes régulières et ponctuelles développées par les centres

Plus d'informations sur centredeprevention.com



Dès 50 ans (*voire moins pour les aidants **)!

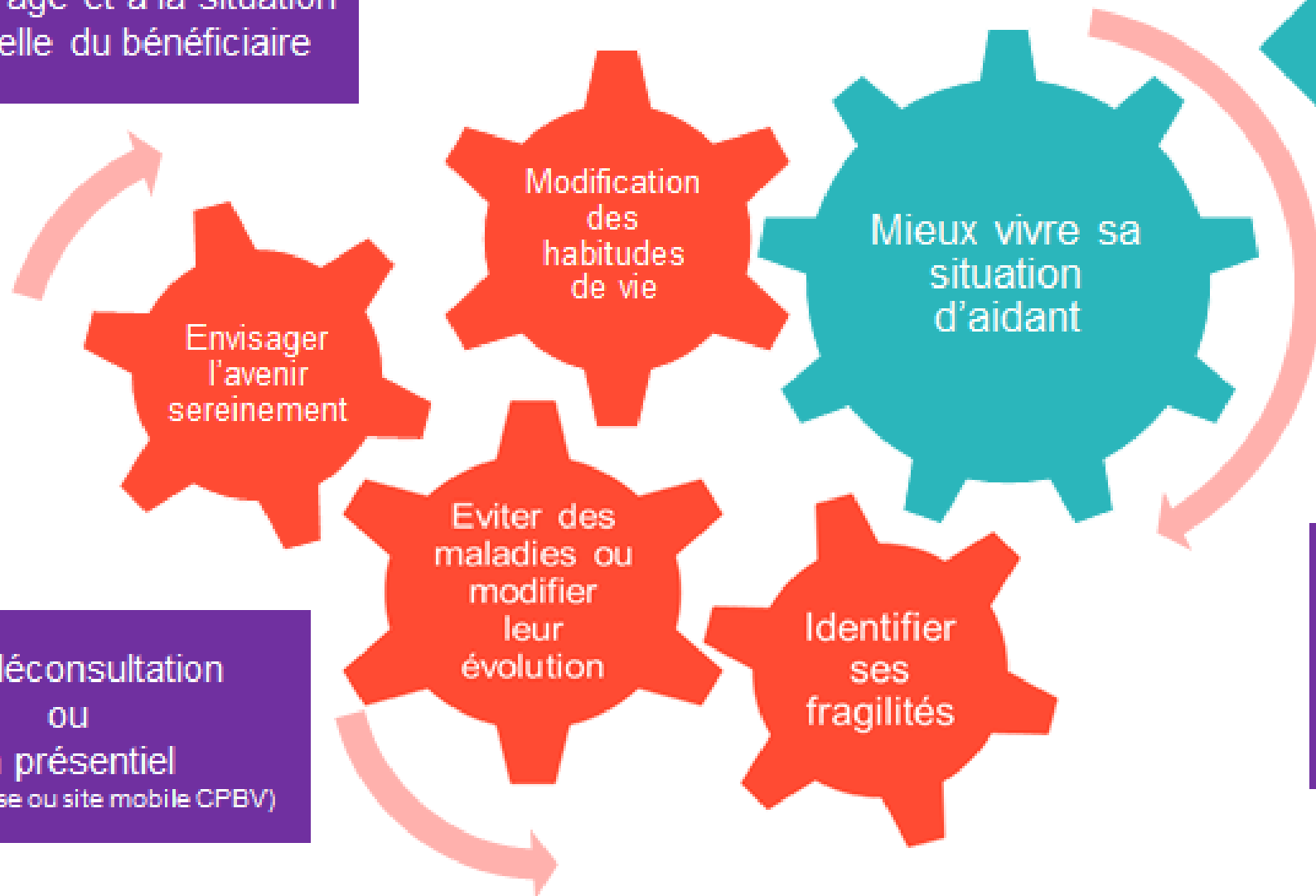
BILAN DE SANTE MEDICO-PSYCHOSOCIAL

Objectifs



Plus d'informations sur centredeprevention.com

adapté à l'âge et à la situation personnelle du bénéficiaire



Une expertise au service de la santé GLOBALE

en téléconsultation
OU
en présentiel
(en entreprise ou site mobile CPBV)

complémentaire aux suivis habituels (médecin traitant ou spécialisé; service de santé au travail ...)



QUELS SUPPORTS ?

- Des outils thématiques : affiches, guides, flyers, vidéos, incollables,...



- Des supports de promotion de l'offre action sociale, personnalisables pour l'ETABLISSEMENT et les salariés



Des outils clés en main pour communiquer auprès de vos différents cibles

VOS CONTACTS

Réseau Nord-ouest

asr.entreprises.nordouest@malakoffhumanis.com

Réseau Nord-est

asr.entreprises.nordest@malakoffhumanis.com

Réseau Ile-de-France

asr.entreprises.idf@malakoffhumanis.com

Réseau Centre

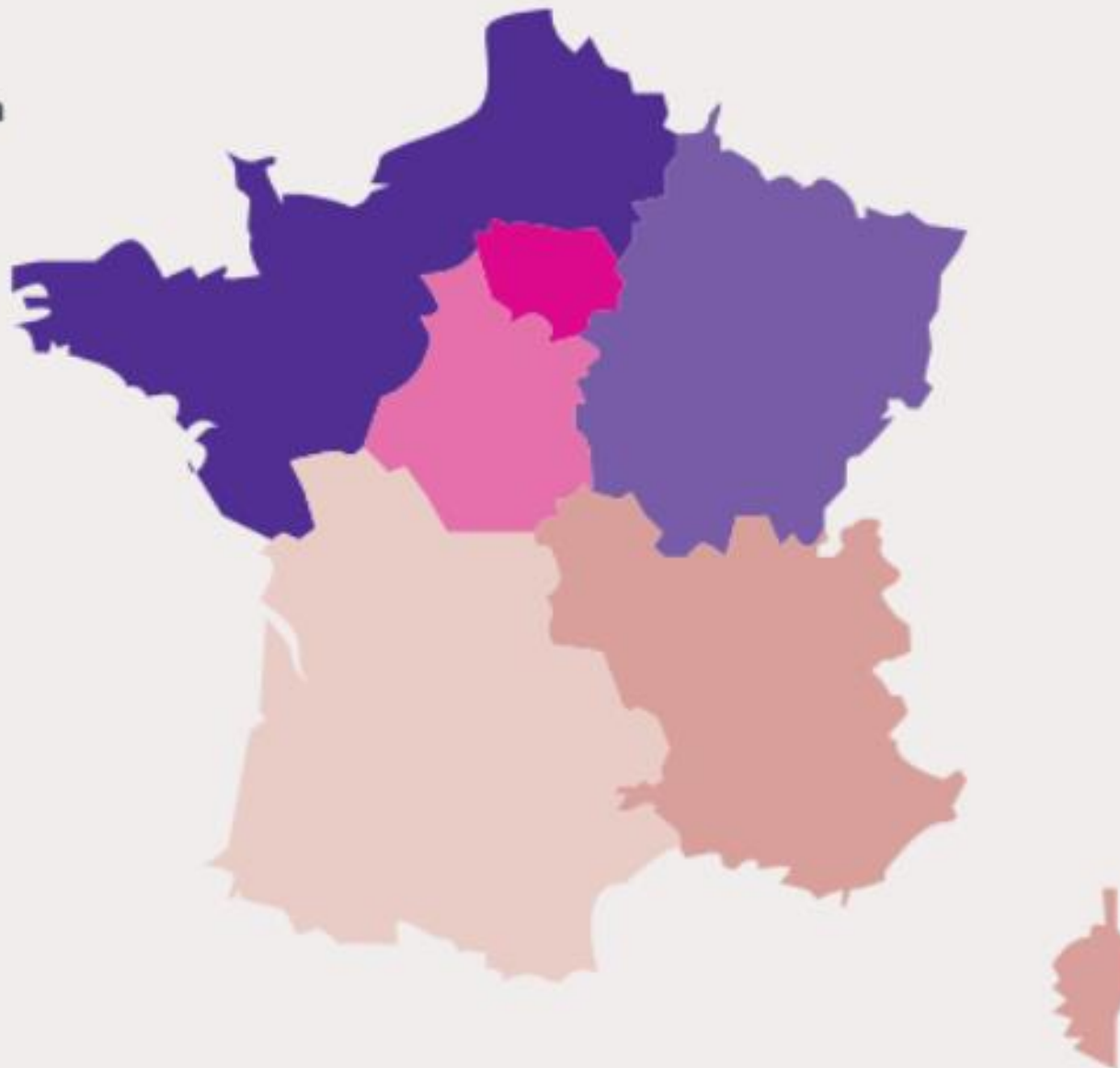
asr.entreprises.centre@malakoffhumanis.com

Réseau Sud-est

asr.entreprises.sudest@malakoffhumanis.com

Réseau Sud-ouest

asr.entreprises.sudouest@malakoffhumanis.com



Pour en savoir plus n'hésitez pas à nous contacter en région

**Merci de votre
attention !**



**DES QUESTIONS ?
A VOTRE DISPOSITION**

